

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 15 JUILLET 2021 A 19H00**

Présents : DEGENEVE Alain, CRAYSTON José, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, FROSSARD Nicolas, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée, VUATTOUX Rémy.

Absents excusés : GUERINEAU Maxime, MERMET-BOUVIER Solange.

Absents : COLLOUD Jean-François, MACHAL Lukasz.

Madame BOINNARD Elise a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 JUIN 2021.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE C 610 PAR M. ET MME BARBIER

Monsieur le Maire présente la proposition d'achat de la parcelle communale cadastrée C 610 d'une contenance de 680 m² présentée par M. et Mme Barbier pour le prix de 1.000 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal souhaiterait, avant toute décision, se rendre sur place afin de déterminer la nature du bâtiment édifié sur la parcelle voisine. Le présent point est donc reporté et sera présenté à l'ordre du jour de la prochaine reunion du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION À ADOPTER RELATIVE AUX COUPES DE BOIS 2022

Monsieur le Maire présente les propositions de coupes de bois de l'ONF pour l'exercice 2022. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de délibérer afin de valider le programme de coupes à désigner, supprimer ou reporter et le mode de destination et de commercialisation, des coupes validées.

POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AMENAGEMENT D'ABRIBUS

- Arrêt de Pimberty : les modèles d'abribus proposés par la Région ne sont pas compatibles avec la visibilité des riverains pour la sortie de véhicules sur la route départementale. L'abribus sera réalisé par la commune par ses propres moyens.
- Arrêt Chef-Lieu : plusieurs scénarios ont été proposés par la Région. Après présentation, le scénario n°1 est retenu à l'unanimité, à savoir le positionnement de deux arrêts sur la RD 36 au niveau de l'intersection entre la Rue du Champ de foire et la Route de chez Jacquin avec acquisition d'un abribus auprès de la Région.

DÉTERMINATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire propose que le tarif du repas de cantine soit fixé à 5,15 € à partir du 1^{er} septembre 2021 (idem SIVU de l'Ecole Intercommunale du Val d'Hermone), et que le service de garderie soit facturé à hauteur de 1 € par ½ heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption d'une délibération en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

Les conjoints Pellegrin ont fait part de leur accord concernant l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée A1699 d'une contenance de 18m² au prix de 1 800 € (proposition faite par délibération D2020056 en date du 15 octobre 2020.

Stade de foot : Dorothée PERRIN présente une 1^{ère} ébauche de projet d'aménagement du stade de foot avec mise en place de terrains de pétanque, d'un nouveau portique, de tables et bancs, cages de foot,...

Est évoquée l'idée de création d'un Agorospace.

Projet à affiner au niveau de la commission scolaire, petite enfance, jeunesse, des devis vont être sollicités et présentés lors d'un prochain conseil.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 16 SEPTEMBRE 2021***

Le Maire
Alain DEGENEVE

